

**Arrêté n° 2024-144**  
**portant délégation de pouvoir pour le maintien de l'ordre**  
**en faveur du Doyen de la Faculté de Santé**

## La Présidente de l'Université

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et R. 712-1 et suivants ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels qu'en vigueur ;

Vu la délibération n° CA003-2024 en date du 22 février 2024 relative à l'élection de la Présidente de l'Université d'Angers ;

### A R R E T E :

**Article 1<sup>er</sup>** – Délégation de pouvoir est donnée au Doyen de la Faculté de santé pour assurer le maintien de l'ordre dans les enceintes et les locaux mis à disposition de la Faculté de Santé situés :

- 28, rue Roger Amsler - 49045 Angers cedex 01
- Locaux universitaires du bâtiment dénommé Institut de biologie en santé - 4, rue Larrey 49933 Angers Cedex 9 ainsi que dans les parties communes telles qu'arrêtées conjointement avec le Centre Hospitalier Universitaire d'Angers,
- 16, boulevard Daviers, 49045 Angers.

A ce titre, il peut prendre toute mesure utile pour assurer le maintien de l'ordre, y compris l'appel à la force publique.

**Article 2** – En cas d'absence ou d'empêchement du Doyen de la Faculté de santé, Monsieur Sébastien FAURE, Professeur des universités - Praticien hospitalier, Doyen-adjoint de la Faculté de Santé et directeur du département de pharmacie, exerce les compétences prévues à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

**Article 3** – En cas d'absence ou d'empêchement simultané du Doyen de la Faculté de santé et de Monsieur Sébastien FAURE, Madame Camille MARTIN, Ingénieure de recherche, Directrice des services, exerce les compétences prévues à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

**Article 4** – Le présent arrêté prend effet à compter de sa signature.

**Article 5** – Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au registre des actes administratifs de l'Université d'Angers.

Fait à Angers, en format électronique.

Françoise GROLLEAU  
Présidente de l'Université  
***Signé le 09 juillet 2024***

Destinataires : Directeur général des services, Doyen de la Faculté de santé, Mme Camille MARTIN, Direction de la Prévention et de la Sécurité, Cellule institutionnelle (Registre des actes administratifs).

**Mise en ligne le : 10/07/2024** sur la page <https://www.univ-angers.fr/fr/index/actes-et-infos-publiques/delegations.html>